

SYNDICAT MIXTE DE LOGEMENT SOCIAL DU MORBIHAN – HABITAT 56

Réunion du comité syndical du 29 janvier 2024

Délibération n° 1 : ARRETE DES COMPTES DE 2023 – COMPTE ADMINISTRATIF

Le comité syndical du syndicat mixte de logement social du Morbihan « *Habitat 56* », régulièrement convoqué le 22 janvier 2024, s'est réuni le 29 janvier 2024 à 14 h 30 à l'hôtel du département à Vannes, siège dudit syndicat mixte, sous la présidence de M. David ROBO, 2^{ème} vice-président.

Présents : Jean-Marc DUPEYRAT, Marie-Hélène HERRY, Hortense LE PAPE, Soizic PERRAULT, David ROBO et Michel TOULMINET.

Absents : David LAPPARTIENT, Fabrice LOHER et Marc BOUTRUCHE.

Vu les articles L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5722-1 ;

Vu l'article L. 3312-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- d'arrêter le compte de gestion 2023 du budget du syndicat mixte de logement social du Morbihan « *Habitat 56* » au résultat présenté par le responsable du service de gestion comptable de Vannes, en exacte conformité avec celui du compte administratif ;

- d'adopter le compte administratif 2023 du budget du syndicat mixte de logement social du Morbihan « *Habitat 56* », arrêté conformément au document budgétaire joint.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE (6 VOIX POUR).

**Le Président du syndicat mixte
de logement social du Morbihan – Habitat 56**

*Pour le président du syndicat mixte
et par délégation,
le directeur général des services*


Antoine LAFARGUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

PRESENTATION GENERALE PAR SECTIONS			
SECTIONS	RECETTES (en €)	DEPENSES (en €)	résultats (en €)
<u>section de fonctionnement</u>			
- mouvements réels 2023	3 000,00	1 483,20	
TOTAL	3 000,00	1 483,20	+ 1 516,80
<u>section d'investissement</u>			
- mouvements réels 2023			
TOTAL			
Résultat de clôture			+ 1 516,80 €

SYNDICAT MIXTE DE LOGEMENT SOCIAL DU MORBIHAN – HABITAT 56

Réunion du comité syndical du 29 janvier 2024

Délibération n° 2 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 ET FIXATION DE LA CONTRIBUTION DES MEMBRES

Le comité syndical du syndicat mixte de logement social du Morbihan « *Habitat 56* », régulièrement convoqué le 22 janvier 2024, s'est réuni le 29 janvier 2024 à 14 h 30 à l'hôtel du département à Vannes, siège dudit syndicat mixte, sous la présidence de M. David ROBO, 2^{ème} vice-président.

Présents : Jean-Marc DUPEYRAT, Marie-Hélène HERRY, Hortense LE PAPE, Soizic PERRAULT, David ROBO et Michel TOULMINET.

Absents : David LAPPARTIENT, Fabrice LOHER et Marc BOUTRUCHE.

Vu les articles L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5722-1 ;

Vu l'article L. 3311-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- d'affecter au budget primitif 2024 du syndicat mixte de logement social du Morbihan « *Habitat 56* », l'inscription du résultat 2023, soit 1 516,80 € en excédent de fonctionnement reporté ;
- de voter le budget primitif 2024 conformément à la nomenclature M57 par nature et par chapitre ;
- de fixer, pour l'exercice 2024, la contribution de chaque membre du syndicat mixte de logement social du Morbihan « *Habitat 56* » à 1 000 € ;
- de voter le budget primitif pour l'exercice 2024 comme suit :

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitre 011	Charges à caractère général	4 516 €	Chapitre 74	Dotations et participations	3 000 €
			R 002	Résultat reporté	1 516 €
TOTAL		4 516 €	TOTAL		4 516 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITE (6 VOIX POUR).

**Le Président du syndicat mixte
de logement social du Morbihan – Habitat 56**
*Pour le président du syndicat mixte
et par délégation,
le directeur général des services*


Antoine LAFARGUE

SYNDICAT MIXTE DE LOGEMENT SOCIAL DU MORBIHAN – HABITAT 56

Réunion du comité syndical du 29 janvier 2024

Délibération n° 3 : PRISE DE PARTICIPATION DE MORBIHAN HABITAT DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE CONSTITUEE POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE DU POURPRIO A ELVEN

Le comité syndical du syndicat mixte de logement social du Morbihan « *Habitat 56* », régulièrement convoqué le 22 janvier 2024, s'est réuni le 29 janvier 2024 à 14 h 30 à l'hôtel du département à Vannes, siège dudit syndicat mixte, sous la présidence de M. David ROBO, 2^{ème} vice-président.

Présents : Jean-Marc DUPEYRAT, Marie-Hélène HERRY, Hortense LE PAPE, Soizic PERRAULT, David ROBO et Michel TOULMINET.

Absents : David LAPPARTIENT, Fabrice LOHER et Marc BOUTRUCHE.

Vu les articles L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 421-2, 4^o et R. 421-3 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu la délibération adoptée lors de la réunion du comité syndical du 20 mars 2023 relative à la prise de participation par Morbihan Habitat au capital de la SAS constituée pour l'aménagement de la zone du Pourprio à Elven ;

Vu le rapport ;

Considérant les modifications intervenues s'agissant du capital social de cette SAS à constituer depuis la délibération du 20 mars 2023 ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide.:

d'approuver l'apport de Morbihan Habitat au capital social de la SAS « *Elven Pourprio* » à hauteur de 25 % du capital social, soit un montant de 200 000 € (20 000 actions d'une valeur nominale de 10 €).

ADOPTÉ À L'UNANIMITE (6 VOIX POUR).

**Le Président du syndicat mixte
de logement social du Morbihan – Habitat 56**
*Pour le président du syndicat mixte
et par délégation,
le directeur général des services*

Antoine LAFARGUE

SYNDICAT MIXTE DE LOGEMENT SOCIAL DU MORBIHAN – HABITAT 56

Réunion du comité syndical du 29 janvier 2024

Délibération n° 4 : AUTORISATION ACCORDÉE À MORBIHAN HABITAT DE PARTICIPER À DES SOCIÉTÉS CIVILES DE CONSTRUCTION VENTE (SCCV) DANS LE CADRE D'OPÉRATIONS EN ACCESSION SOCIALE À LA PROPRIÉTÉ

Le comité syndical du syndicat mixte de logement social du Morbihan « *Habitat 56* », régulièrement convoqué le 22 janvier 2024, s'est réuni le 29 janvier 2024 à 14 h 30 à l'hôtel du département à Vannes, siège dudit syndicat mixte, sous la présidence de M. David ROBO, 2^{ème} vice-président.

Présents : Jean-Marc DUPEYRAT, Marie-Hélène HERRY, Hortense LE PAPE, Soizic PERRAULT, David ROBO et Michel TOULMINET.

Absents : David LAPPARTIENT, Fabrice LOHER et Marc BOUTRUCHE.

Vu les articles L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 421-1, 10° et R. 421-3 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu le rapport ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la prise de participation de Morbihan Habitat dans les SCCV « *KERKOADIG* », « *KERKASTELL* » et « *KERMOUROUX* » qui ont été constituées par « *Kérédes Promotion Immobilière* », à hauteur de 10 % du capital social de chacune (100 € par SCCV), soit un engagement total de 300 €, aux côtés de Kérédes Promotion Immobilière (90 % du capital),

- d'approuver la prise de participation de Morbihan Habitat dans les SCCV à créer « *MK BELAIR* », « *MK KERGEOZ* », « *MK BOISPIN* », « *MK LEBRIS* », « *MK LES CLES DU PATIS* », « *MK SQUARE DU MORBIHAN* », « *MK LEGARREC* » et « *MK LIMOGES* », à hauteur de 50 % du capital social de chacune (500 € par SCCV), soit un engagement total de 4 000 €, aux côtés de Kérédes Promotion Immobilière (50 % du capital).

ADOPTÉ À L'UNANIMITE (6 VOIX POUR).

**Le Président du syndicat mixte
de logement social du Morbihan – Habitat 56**
*Pour le président du syndicat mixte
et par délégation,
le directeur général des services*


Antoine LAFARGUE

SYNDICAT MIXTE DE LOGEMENT SOCIAL DU MORBIHAN – HABITAT 56

Réunion du comité syndical du 29 janvier 2024

Délibération n° 5 : POINT D'ÉTAPE CONCERNANT LA CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF (SCIC) MORBIHAN ACCESSION

Le comité syndical du syndicat mixte de logement social du Morbihan « *Habitat 56* », régulièrement convoqué le 22 janvier 2024, s'est réuni le 29 janvier 2024 à 14 h 30 à l'hôtel du département à Vannes, siège dudit syndicat mixte, sous la présidence de M. David ROBO, 2^{ème} vice-président.

Présents : Jean-Marc DUPEYRAT, Marie-Hélène HERRY, Hortense LE PAPE, Soizic PERRAULT, David ROBO et Michel TOULMINET.

Absents : David LAPPARTIENT, Fabrice LOHER et Marc BOUTRUCHE.

Vu les articles L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération adoptée par le comité syndical lors de la réunion du 22 septembre 2023 ;

Vu le rapport ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

de prendre acte de la communication du président concernant le processus de création de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Morbihan Accession.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE (6 VOIX POUR).

**Le Président du syndicat mixte
de logement social du Morbihan – Habitat 56**

*Pour le président du syndicat mixte
et par délégation,
le directeur général des services*


Antoine LAFARGUE